

Les cordeliers de Morges (1497-1536)

Autor(en): **Anglade, M.-P.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **22 (1914)**

Heft 5

PDF erstellt am: **18.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-19495>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

perte de nos propriétés et du peu de subsistances qui nous restent pour vivre après les dettes immenses que nous avons contractées et l'entretien des troupes de toutes armes, qui nous ont épuisé tant en denrées qu'en numéraire.

» Veuillez donc, citoyen ambassadeur, jeter un œil de commisération et de bonté sur l'humble représentation des deux communes d'Avenches et Payerne, intercéder pour elles auprès du Directoire et recevoir ici les assurances de leur profond respect. »

(*A suivre*).

Albert BURMEISTER.

LES CORDELIERS DE MORGES ¹

(1497-1536)

Dans les premières années du XIII^e siècle (1209-1210), saint François d'Assise fondait en Italie l'Ordre des Frères Mineurs, connus dans nos pays sous le nom populaire de Cordeliers. L'Ordre nouveau ne tarda pas à se répandre dans la péninsule d'abord, puis au delà des monts, en Allemagne et en France. Vers le milieu du XIII^e siècle les couvents de France étaient répartis en cinq provinces : France, Pro-

¹ Les éléments de ce travail ont été empruntés en grande partie à l'ouvrage, assez rare aujourd'hui, du P. Jacques Fodéré, *Narration Historique et Topographique de Convents de l'ordre de S. François et Monastères de S. Claire érigés en la Province anciennement appelée de Bourgogne, à présent de S. Bonaventure* (Lyon, chez Pierre Rigaud, 1619), et à une *Notice* manuscrite *sur le Couvent des Cordeliers fondé à Morges, dans le p[ays] de Vaud en 1497 et transporté ensuite à Evian, d'après les matériaux rassemblés par M. l'abbé Jeanneret, par David Martignier*. Ce manuscrit se trouve actuellement à la Bibliothèque cantonale de Fribourg. Il a été utilisé par François-A. Forel, *Notes sur l'histoire de la ville de Morges* (Morges, F. Trabaud, 1895). — Plusieurs détails nous ont été obligeamment communiqués par M. Maxime Reymond; nous lui en exprimons ici toute notre reconnaissance.

vence, Aquitaine, Bourgogne et Touraine. C'est à la province de Bourgogne que furent rattachés les couvents de l'Ordre situés dans la Suisse romande : ceux de Genève, de Lausanne fondé en 1257-1258¹, de Grandson fondé en 1289² et de Nyon. Ces couvents unis à ceux de la Savoie formaient dès la fin du XIII^e siècle l'une des six custodies de la province de Bourgogne, la custodie de Lausanne. Tel fut l'état de l'Ordre franciscain dans la Suisse romande, et spécialement dans la partie du diocèse de Lausanne qui forme aujourd'hui le canton de Vaud, jusque vers la fin du XV^e siècle.

A cette époque existait dans l'ordre un double courant : d'une part, les *Observants* qui voulaient garder à la lettre et dans toute leur rigueur les prescriptions de leur fondateur relatives à la pauvreté aussi bien en commun qu'en particulier ; d'autre part, les *Conventuels* désireux de profiter des dispenses et mitigations accordées au cours des siècles par les Souverains Pontifes.

En 1471, les Observants avaient fondé en Savoie le couvent de Cluses et de là ils rayonnaient dans toute la région. Parmi les religieux de ce couvent il en était un qui « fréquentoit souvent ce beau et agréable pays de Vaux, séparé de celui de Chablais par le lac de Genève, le tout estant des Estats du Duc de Savoye, où pour ses prédications il édifioit grandement le peuple, parmy lequel il acquerait une belle réputation, par sa bonne vie³ » Il s'appelait Amable ou Annable d'Antioche.

¹ M. Reymond, *Questions d'histoire lausannoise : L'Eglise Saint-François*, dans la *Feuille d'Avis de Lausanne*, 1^{er} et 2 août 1906.

² P. Bernard Fleury, *Fondation et suppression du couvent des Cordeliers de Grandson*, dans la *Revue d'Hist. eccl. suisse*, t. I, p. 133-137.

³ Fodéré, op. cit., p. 839.

Annable appartenait à la noblesse du pays. Son père, Perrin d'Antioche, natif du royaume de Chypre, occupait à la cour de Savoie la charge d'écuyer du duc Louis et de la duchesse Anne; il était, en outre, vicaire de la ville de Turin. Perrin d'Antioche eut deux fils, Annable et Georges à qui il légua tous ses biens, entre autres le château de Duin. D'après le comte Amédée de Foras¹. Georges vivait encore en 1518; ses biens passèrent à son neveu, Noble Pierre d'Antioche, fils d'Annable. D'où on peut conclure qu'Annable entra au couvent de Cluses après la mort de sa femme. Il n'était donc point le fils unique de Georges d'Antioche, comme le prétend Fodéré.

Quoi qu'il en soit, Annable n'était pas encore religieux en 1481 puisque, à cette date, il vendait, avec son frère Georges, le château de Duin, à Hélène de Luxembourg². C'est peu après qu'il entra en relation avec le fondateur du couvent de Cluses, F. Jean Bourgeois, célèbre alors dans toute la contrée par ses prédications et sa sainteté. Au contact de cette âme d'apôtre, Annable se sentit « porté d'une si grande affection et dévotion à son ordre, qu'il se vint rendre à luy pour estre Religieux de ce Convent, ou il fut vestu des propres mains du susdit F. Jean Bourgeois ». Suivant les traces de son maître dans la vie religieuse, Frère Annable se livra avec succès au ministère de la prédication, en particulier dans le Pays de Vaud. Aussi l'évêque de Lausanne, Aymon de Montfalcon, ne tarda-t-il pas à l'avoir en haute estime et il chercha à l'attacher d'une manière permanente à son diocèse, en y fondant un couvent de l'Observance.

Aussitôt le prélat sollicita du pape Alexandre VI l'autorisation nécessaire à l'érection du couvent désiré. La réponse

¹ *Armorial et Nobiliaire de l'ancien Duché de Savoie*, t. I, p. 58-59.

² J.-M. Lavanchy, *Les Châteaux de Duin*, dans l'*Académie salésienne*, t. VII (1884), p. 106.

d'Alexandre VI ne se fit pas attendre et, par une bulle du 4 août 1494¹, le chanoine François de Colombier² et l'official Pierre Flory³ étaient nommés commissaires apostoliques pour procéder à la fondation projetée.

L'intention de l'évêque était d'établir la nouvelle communauté hors des murailles de la ville de Lausanne, afin de jouir plus commodément de la présence des religieux; mais les habitants de Morges qui, à différentes reprises, avaient été fort édifiés par les prédications de F. Annable demandèrent à l'évêque la faveur de posséder les fils de saint François. Aymon de Montfalcon ne voulant pas accéder à leur désir, ils eurent recours au duc Philibert de Savoie qui, par lettres patentes datées de Turin le 20 juillet 1497, appuya leur requête. On fit également remarquer à l'évêque que la ville de Lausanne possédait déjà un couvent de Cordeliers et qu'il serait plus utile au diocèse de faire la fondation à Morges, vu les bonnes dispositions des habitants et la volonté du duc de Savoie.

Aymon de Montfalcon se rendit à ces considérations et fit acheter aussitôt un grand pré hors des murs de la ville, à l'occident, près du pont de la Morges et sur les bords du lac, dans le quartier qui s'appelle encore aujourd'hui l'Abbaye, François de Colombier, commissaire apostolique, fit ensuite proclamer par trois fois au prône des paroisses de tout le diocèse « que toutes personnes tant Ecclésiastiques qu'autres, de quelque condition ils seroient, qui présueroient prétendre quelques interests en l'érection de ce Convent, eussent à comparoir, et produire leurs causes dans trois semaines, à la

¹ Fodéré, op. cit. p. 840. — Wadding, *Annales Minorum*, ad annum 1494, n. 103.

² En 1496-97 il devint vicaire général d'Aymon de Montfalcon (M. Reymond, *Les dignitaires de l'Eglise Notre-Dame de Lausanne jusqu'en 1536*, dans *Mém. et Doc.*, 2^{me} série, t. VIII [1912] p. 301).

³ Chanoine en 1490, il fut official de 1492 à 1506 (*ibid.* p. 333).

fin desquelles ne s'estans présenté personne qui s'y opposast, ledict du Colombier à la réquisition dudict Sieur Evesque, le 30 aoust, la mesme année, estant assis au throsne de Judicature, en l'Eglise Cathédrale de Lausanne, déclara ledict pré estre remis aux PP. FF. Anable d'Antioche et Benoist Beranger là présens, et aux Religieux de leur Régulière Observance S. François, avec absolue permission et plein pouvoir, d'y faire construire Eglise, clocher, cloistre, dortoyr, refectoyr, et toutes autres officines nécessaires à un Convent complet de leurdict Ordre »¹.

Quelques jours après, le 10 septembre, en présence de François de Colombier, Louis Musard², Guillaume de Montdragon, Gui Poncet, curé de Colombier, Aymon de Montfalcon mettait les religieux franciscains en possession du terrain où devait s'élever le futur couvent³. F. Annable accepta la donation au nom du supérieur de la province, alors F. Jean De Vaux⁴.

La construction du monastère fut sans doute entreprise aussitôt, mais c'est seulement le dimanche 24 mai 1500 qu'en présence de P. Comte (?) de Montfalcon, de Pierre Flory, official, de Jean Vallanchet, lieutenant du bailli de Lausanne⁵ du Seigneur de Varses, de Guillaume de Mont-

¹ Fodéré, op. cit., p. 841.

² Louis Musard, D^r en droit, curé de Morens de 1468 à 1503, était un des familiers de l'évêque (M. Reymond, *Les dignitaires.....* p. 397).

³ Archives cantonales vaudoises, *Minutaire P. Gruet*, p. 52.

⁴ *Mémoires pour servir à l'histoire de la Province des Cordeliers, dite de Saint-Bonaventure*, Ms n° 1422 de la Bibliothèque de Lyon, f° 219^r.

⁵ Les Manuaux du Conseil de Lausanne mentionnent le 9 septembre 1481 un *Jean Vallancheti*, conseiller de Lausanne, syndic, le 13 février 1483 (*Mém. et Doc.* t. XXXV, p. 212 et 215).

dragon¹ de Claude Dutout, de Jean d'Aubonne², de Enable de Rovorée, curé d'Ecublens, de P. Rosset et de plusieurs autres, membres du clergé, l'évêque posa solennellement la première pierre de l'église. A cette occasion il accorda certaines indulgences et fit un don de 4000 florins aux syndics de Morges qui, avec les cotisations volontaires des habitants, se chargèrent des travaux⁴.

Le duc Philibert de Savoie avait voulu aussi contribuer à la construction de l'église et dans ce but il s'était engagé par lettres patentes datées de Genève le 7 août 1498 à donner chaque année la somme de 100 florins d'or jusqu'à l'entier achèvement de l'édifice. Après la mort du duc, sa veuve Marguerite d'Autriche, régente de Savoie, fit continuer le paiement de cette somme et achever l'église. De son côté Georges d'Antioche donna 100 florins d'Allemagne⁵.

Bientôt, grâce à ces largesses, les habitants de Morges purent voir s'achever la construction du couvent et de l'église, dédiée à la Bienheureuse Vierge Marie⁶. Au témoignage de Fodéré (p. 842), « le Convent fut rendu si parfait, et l'Église si dévote, que c'estoit l'une des plus agréables demeure, je ne diray pas de ceste Province, mais de toutes les Gaules; car il estoit basti sur la rive de ce grand Lac, qui venoit battre contre les murailles; les Religieux depuis leurs

¹ Il avait prêté serment au chapitre comme chanoine le 13 mai 1500 (M. Reymond, op. cit. p. 388).

² Jean d'Aubonne, bourgeois de Morges, est qualifié de noble lors de son mariage en 1517 (Martignier, *Vevey et ses environs dans le Moyen Age*, p. 60).

³ Pierre Rosset, curé de Gruyère de 1499 à 1501, chanoine de Lausanne en 1502 (M. Reymond, op. cit., p. 434).

⁴ *Min Gruet*, p. 93.

⁵ Fodéré, op. cit. p. 841.

⁶ Michel Benzerath, *Statistique des saints Patrons des églises du diocèse de Lausanne au Moyen-âge*, dans la *Revue d'Hist. eccl. suisse*, t. VI, p. 100.

fenestres voioient au descouvert tout le pays de Chablais, qu'est de l'autre costé du Lac, ils avoient le plaisir de voir aller et venir les batteaux ès-villes qui sont sizes sur le rivage, tant de l'un que de l'autre costé du dit Lac, lesquelles ont leurs jours de marché assignés chacun son tour de la semaine. Ils avoient dans l'enclos de leur Convent de beaux jardins et vergers. »

*

* * *

Les Cordeliers étaient à peine en possession de leur nouvelle demeure que le Ministre Général de l'Ordre séparait des Conventuels les trente-sept couvents de l'Observance appartenant à la Province de Bourgogne, au nombre desquels se trouvait Morges, et en formait la Province de Saint-Bonaventure. Comme les couvents de Lausanne, Grandson, Nyon et Genève restaient aux Conventuels, celui de Morges fut rattaché à la custodie observante de Savoie. Ces transformations se firent en 1503, au chapitre provincial de Lons-le-Saunier, auquel pris part le gardien et fondateur du couvent de Morges. Il est probable que F. Annable fut confirmé plusieurs fois dans ses fonctions, car en août 1514 le testament d'Etienne Albi mentionne « frère *Jenabulo de Duyn*, gardien des frères de l'Observance de Morges¹ ». Sans doute ce personnage n'est autre qu'Annable d'Antioche qui, nous l'avons dit, avait possédé, avant son entrée en religion, le château de Duin. C'est le seul gardien dont le nom soit arrivé jusqu'à nous.

Faute de documents nous ne pouvons savoir ni le nombre ni le nom des religieux qui ont habité le couvent de Morges. A peine quelques-uns ont échappé à l'oubli : F. Benoit Bé-ranger (1497), F. Bernard (1514), F. Claude (1515).

¹ Archives de Payerne, *Minutaire Landest*.

Les Frères de l'Observance — et c'est en cela surtout qu'ils se distinguaient des Conventuels — ne pouvaient posséder de revenus fixes ; en vertu de leur règle, le travail manuel ou spirituel, et, lorsqu'il ne pouvait suffire, la quête, étaient leur unique ressource.

Des religieux qui composaient la communauté, une partie, les frères convers, s'occupaient soit des travaux matériels de l'intérieur, jardinage, cuisine, soin de l'église et de la sacristie, soit de la quête ; quant aux prêtres, ils étaient employés surtout à la prédication et pendant leur séjour au couvent à la célébration des offices. Leur parole simple et apostolique leur avait gagné l'estime et l'affection populaire ; aussi étaient-ils souvent demandés dans les paroisses du diocèse et même au delà du lac.

En 1515, le frère Claude, des franciscains de Morges, prêcha le carême à Romainmôtier¹.

Les comptes de la bourgeoisie de Gruyères nous apprennent que le *prégière* du Carême était parfois appelé du couvent franciscain de Morges².

Une requête présentée au mois d'octobre 1633 à l'évêque de Lausanne nous apprend que les Cordeliers, avant de s'établir à Évian, avaient eu un couvent à Morges, d'où ils allaient quêter à Fribourg, Gruyères, Romont, Morat et Bienne³.

Les archives cantonales de Fribourg (Liasse : Couvents étrangers) conservent une supplique adressée par les religieux de Morges au gouvernement fribourgeois.

¹ Archives de Romainmôtier, *Registre dit Papyrus*.

² P. Apolinaire Dellion, *Dictionnaire historique et statistique des paroisses catholiques du canton de Fribourg*, vol. VII (1891), p. 64.

³ A. Duplan, *Les Cordeliers à Evian, d'après les archives municipales*, dans *Mémoires et Documents publiés par l'Académie Chablaisienne*, t. XXIII (1909), p. 50.

« A vous très redouptés Seigneurs,

Messeigneurs de Fribourg.

» Supplient très humblement vous poures orateurs les frères et Religieulx de saint franscois d'observance Régulière de votre poure couvent de Morges qui playse à votre benigne grace et libéralité leur faire une ausmonsne de blé pour leur ayder à vivre et fayre le saint service de Notre Seigneur et nous obligerez à prier dieu pour la bonne prosperité et santé de votre très haulte et magnifique seigneurie et pour la manutension de notre sainte foy catholique.

» Vous humbles orateurs les Religieulx de votre pouvre covent de Morges. »

Le document, bien que non daté, doit être de l'année 1532. En effet, le 7 novembre 1532, Messeigneurs de Fribourg donnaient ordre au bailli d'Echallens de faire remettre trois sacs de messel aux Cordeliers de Morges ¹.

La ville d'Évian qui devait leur donner asile après la Réforme se fit remarquer par sa générosité à leur égard, comme on peut le voir par les extraits suivants des *Registres du Conseil de la ville d'Évian*.

« 1506. La ville d'Évian accorde un petit hospice aux frères Cordeliers de Morges pour s'y retirer lorsqu'ils viendront quester pour leur maison.

» 1^{er} mars 1508. On baille aux vénérables hommes du couvent de Saint-François à Morges VI coupes de blé, mesure de Vevey, pour ce que le Gardien s'est recommandé à nostre charité et que le dit couvent a grand faute.

» 6 octobre 1511. Le vénérable prieur (gardien) du couvent de Monsieur Saint-François à Morges ès pais de Vaud requerre humblement de faire la queste en icette ville

¹ Chanoine Fontaine, *Comptes des trésoriers*, t. XX, n. 260.

d'Évian. On le lui permet et on lui donne trois septiers de vin et un quarteron de febves.

» 19 février 1514. Vénérable homme frère Bernard de Morges a reçu du Conseil XX sols de monnoie cursable, pour ce que son convent est en grande nécessité.

» 11 avril 1514. Pour ce que les frères du convent de Monsieur Saint-François sont moult besongnieux et nécessaires on leur fait porter par Jean Quisard quatre coupes de blé, trois septiers de vin et douze sols lausannois.

» 6 mars 1523. Baillé au convent de Saint-François à Morges un escu de Vienne, en leur remontrant que la ville a des charges et ne peut faire plus.

» 24 février 1524. Soldé pour réparation à l'hospice des frères de Morges, une livre de Genève.

» 10 juillet 1525. Permis aux Cordeliers de Morges de faire la quête par la ville, pour ce que leur convent est fort nécessaireux ¹. »

Parmi les bienfaiteurs du couvent il faut signaler encore les Ducs de Savoie qui déjà avaient si largement contribué à la fondation. Ainsi par lettres patentes du 29 novembre 1530 le Duc Charles accorde la permission aux frères de Morges de prendre dans ses domaines quarante chars de bois pour leur chauffage d'un an ².

Le 28 juin 1505, noble *Godeffroy de Mont* fit son testament à Gruyères et choisit sa sépulture dans l'église des frères mineurs de Morges, auxquels il lègue toute sa vaisselle d'argent, excepté deux coupes et une aiguière données à sa femme ³.

¹ Notice ms. de Martignier.

² *Inventaire général des titres de la province de S. Bonaventure, de l'ordre des frères mineurs de la Régulière Observance de Saint François*. Ms. 1425 de la Bibliothèque de Lyon, f° 121^v, titre 9/53.

³ P. Apollinaire Dellion, *Dictionnaire historique et statistique des*

Par testament du 16 août 1514, le chapelain Etienne Albi, recteur des écoles de Neuchâtel et ancien régent à Payerne, lègue, entre autres libéralités, 26 florins au gardien des frères de l'Observance de Morges, pour faire un calice à l'usage du couvent¹.

*
* *
*

Malgré la popularité dont ils jouissaient, les Cordeliers allaient être bientôt soumis à une rude épreuve qui leur coûta la perte de leur couvent. Après y avoir vécu paisiblement pendant plus d'un quart de siècle ils allaient en être chassés, non par les habitants du pays, mais par les envahisseurs étrangers. Une religieuse clarisse de Genève, Jeanne de Jussie, nous a laissé le récit de l'arrivée à Morges des troupes bernoises et du départ des Cordeliers; nous nous contentons de reproduire ces pages qui, à n'en pas douter, ont été écrites d'après la relation que les Cordeliers eux-mêmes lui firent des événements .

En l'année 1530, le « jour de Monsieur S. François [4 octobre], un mardy à dix heures du matin, arrivèrent à Morge qui est une petite ville du païs de Vaux, les Fourriers des Suisses, pour prendre logis pour l'armée...

» Le Mercredy, Jeudy et Vendredy arrivèrent les deux cantons de Berne et de Fribourg au dict Morges, et firent de grands maux, car au partir de leur païs, entrèrent sur le païs de Monseigneur, et commencèrent à piller, desrober et fourrager les pauvres gens, et ne laissoient bleds, vin, chair, ni

paroisses catholiques du canton de Fribourg, vol. V (1886) p. 290. — Dans les Manuaux du Conseil de Lausanne, il est fait mention, le 21 avril 1491, de *Maître Godefroi de Mont*, docteur en médecine, pensionné par la ville et résidant dans la cité (*Mém. et Doc.* t. XXXV, p. 223).

¹ Archives de Payerne, *min. Landest.*

² *Le Levain du Calvinisme*, éd. Grivel (Genève, 1865), p. 8-10.

meubles par les maisons et chasteaux des Nobles; et puis bruslèrent par tout, qui ne fut pas petite perte.

» Quand ceux de Berne furent arrivez au dict Morge une partie se logea au Convent **des** Frères Mineurs et y firent plusieurs grands et indicibles maux et tourmens. Ils prophànèrent la terre sainte; car ils tenoient les chevaux des charrettes dedans le Cloistre et dedans l'Eglise, jusques au nombre de deux cens : et eux logèrent au Convent au dortoir, et les pauvres Religieux dormirent sur la terre froide.

» Celle nuict ces Bernois, comme mauvais hérétiques trouvèrent moyen d'ouvrir le Chœur de l'Eglise, et entrèrent dedans, et au milieu de la Nef firent un grand feu, puis, comme desloyaux chiens enragez et hors du sens, vont prendre le Ciboire auquel repositoit le très digne Sacrement du précieux corps de Jésus-Christ nostre Rédempteur, et vont tout mettre en ce grand feu : et ainsi conculquèrent villainement le prix de nostre Rédemption, comme firent les Satellites de Caïphe quand ils lui crachèrent en sa précieuse face et les Sergens diaboliques de Pilate qui le flagellèrent et crucifièrent si ignominieusement. En outre, rompirent le tableau du Grand Autel, moult riche, et bruslèrent toutes les images de bois, et rompirent la grande verrière derrier le grand Autel qui estoit belle et riche. Et par toutes les Chapelles où il y avoit des images en taille des glorieux Saints et Saintes, rompirent et gastèrent tout; qui estoit chose pitoyable à regarder : et par toutes les Églises où ils peurent entrer firent le semblable.

» Non contents encore, ces Hérétiques de ces énormitez, rompirent la Sacrestie, et toutes les armoiries freschement faictes, qui estoient moult bien composées pour l'ornement de telle maison dédiée à Dieu : levèrent toutes les serrures et ferremens et prindrent tous les ornements qu'ils trouvèrent, et emportèrent tout avec l'horloge du Convent, toutes

les couvertes, et linges des Frères, tellement qu'il n'y demeura chose aucune sinon l'édifice tout vuide.

» Et tous les Prestres qu'ils trouvoient portant longue robe, la leur ostoient, les despoüilloient et battoient : à toutes les Images qu'ils trouvoient tant en plate peinture qu'eslevées en bosse, et tableaux qu'ils ne pouvoient avoir pour les brusler, il leur crevoient les yeux avec la pointe de leurs piques et espées, et crachoient contre pour les effacer et défigurer, et estoit chose estrange de voir ; ils bruslèrent tous les livres de parchemin, tant de la chanterie qu'autres, fourragèrent toutes les maisons des Prestres et emportèrent tout, encor bruslèrent le pupitre du lectrier du Convent, qui estoit fort beau, et firent en celle ville de Morge, et tant d'autres énormitez qu'on ne le pourroit dire ny escrire. »

Pendant que leur demeure était ainsi livrée au pillage, les Cordeliers se sauvèrent emportant ce qu'ils avaient de plus précieux : les vases sacrés, les ornements d'Église et les archives du couvent. Ils demandèrent asile à la municipalité d'Évian, ainsi que le relatent les Registres du Conseil :

« 1530. Vénérable homme de Dieu, le Gardien des Cordeliers de Morges ès pays de Vaud, supplie instamment le Conseil d'accorder un asile à ses religieux qui sont chassés du convent par la rage forcenée des bernois hérétiques, remontrant que le dict convent est vitupérablement gasté et endommagé et qu'il n'y a oncque vivres, ni linges, ni meubles, les soldats ayant tout desrobé et pillé.

» On répond aux Cordeliers de Morges : que la ville les recevra et que quoiqu'elle ait bien des charges dans un tems difficile, elle se fera un devoir d'accueillir les serviteurs de N. Seigneur. »

Ils purent, en effet, se retirer dans le petit hospice que la ville leur avait concédé depuis 1506.

Ce premier séjour des Cordeliers à Évian fut de courte

durée. A peine eurent-ils appris le départ des troupes confédérées qu'ils se décidèrent à rentrer dans leur couvent dévasté. Ils étaient munis d'une lettre des syndics d'Évian qui les recommandait à la bienveillance et à la protection des bourgeois de Morges. Ceux-ci les reçurent avec empressement et les aidèrent à remettre en état ce qui avait échappé au désastre.

Le 29 décembre 1530, le Conseil de Lausanne ordonnait la restitution, aux religieux de Morges, d'une horloge qui leur avait été enlevée avec d'autres objets par les soldats allemands marchant à Genève contre les nobles de « *laz cu-liez* », après la fête de Saint Michel Archange¹.

Mais ils ne devaient pas jouir longtemps de la tranquillité. En 1536, la conquête du pays par les Bernois allait les forcer à s'éloigner pour toujours. Maîtres de la ville, le 28 janvier 1536, les Bernois dévastèrent de nouveau églises et couvents et commencèrent à abolir le culte catholique. Dans leur détresse, les Cordeliers s'adressèrent à la ville d'Évian qui « envoya le syndic Joudon leur porter un escu lausannois pour leur voyage et supplier Messieurs de Morges de ne les molester point, mais de leur aider à passer le lac »². Les bourgeois de Morges leur permirent d'emporter leurs ornements et livres d'Église et tout ce qui dans le couvent n'avait pas été détruit, leur fournirent même dix bateaux et une aumône suffisante pour subvenir à leurs premiers besoins.

Après le départ des Religieux, les Bernois détruisirent de fond en comble le couvent. Pierrefleur dit qu'en 1539 le château de Morges fut réparé avec les matériaux provenant du « convent de l'Église des frères de Saint-François dudit

¹ *Mém. et Doc.*, t. XXXVI, p. 109.

² *Registres du Conseil d'Evian.*

Morges, qui estoit moult bel »¹. Lorsque Fodéré en visita l'emplacement, dans les premières années du XVII^e siècle, « il n'y restait aucune marque, qu'une certaine mesure près le verger, qu'il fut curieux voir voyageant en ces cartiers ». Cette mesure, figurée sur les anciens plans de la ville, peut se reconnaître dans deux pièces voûtées qui se voient encore de nos jours au rez-de-chaussée de la maison connue sous le nom de l'Abbaye, propriété de feu F.-A. Forel². C'est tout ce qui reste du couvent.

Quant à l'église, si nous en croyons Ruchat elle fut appropriée « pour y faire le service divin, suivant les règles de la Réformation. On fit faire un chapiteau [abat-voix] à la chaire de l'église, et accommoder les bancs, pour que l'assemblée pût y être d'une manière convenable... » Dans la suite, l'église des Cordeliers, sans doute en fort mauvais état, fut abandonnée et disparut complètement. Elle était située probablement dans l'ancien cimetière de la ville où l'on a retrouvé et enlevé ses fondements au commencement du siècle dernier. *Etiam periere ruinæ.*

Cependant les Religieux avaient trouvé un refuge provisoire auprès de leurs frères de Cluses en Faucigny. Plus tard, en 1558, voyant que leur retour à Morges devenait impossible, le Provincial F. Jean Gachi ordonna de transporter au nouveau couvent d'Annecy les calices et ornements d'Église, tandis que les titres et documents demeurèrent à Cluses où ils furent détruits ou dispersés lors de la suppression du monastère à la Révolution française. Les Religieux furent répartis dans les différentes maisons de la Custodie de Savoie et quelques-uns revinrent à Évian où ils

¹ *Mémoires de Pierrefleur*, p. 187-188.

² Forel, op. cit. p. 36.

³ *Histoire de la Réformation de la Suisse* (Genève, 1740), t. VI, p. 395-396.

remplirent les fonctions de chapelains des Religieuses Clarisses de Vevey et Orbe qui y étaient également réfugiées. Vers 1635 ils fondèrent un couvent indépendant qui subsista jusqu'à la fin du XVIII^e siècle.

M.-P. ANGLADE.

UN MÉMOIRE DU DRAGON CHENEVARD

Le 28 janvier 1798, l'Assemblée provisoire vote un acte de remerciements par écrit aux deux dragons Briod et Chenevard pour la conduite brave et généreuse qu'ils ont tenue lors du malheureux attentat sur la personne d'Autier. Chacun recevra une médaille de la valeur de deux louis d'or et le vice-président Ausset en rédigera la légende.

Nous avons trouvé aux Archives cantonales quelques détails concernant le dragon Chenevard, qui fut blessé dans l'affaire de Thierrens.

Le 18 mars 1798, Chenevard, rétabli, adresse la lettre suivante au président de l'Assemblée provisoire :

« Citoyen président,

» J'ai l'honneur de vous envoyer cy inclus un mémoire consultatif au sujet du malheur qui m'est arrivé par les coups de fusil des gens de Thierrens. Je vous supplie d'avoir la bonté d'implorer pour moi une décision de l'Assemblée provisoire pour savoir à qui je dois m'adresser pour être payé de mes dommages, frais et souffrances.

» Mon cheval, qui a été grièvement blessé d'un coup de bête, vallait au moins 22 louis d'or; je ne l'ai pas revû; j'ignore même ce qu'il est devenu; j'ai un besoin pressant de m'en repourvoir pour le labourage des terres de mon père; mes conseils d'ici croient que c'est à la commune de Thierrens collectivement à me dédommager par les raisons con-